

SYNTHESE DES CONTRAINTES ET DES SENSIBILITES (Carte n°5)



Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les sensibilités locales

Les sensibilités locales (habitat, paysage, patrimoine, milieux naturels,...) doivent faire l'objet d'une prise en compte à une échelle adaptée, selon la démarche proposée dans la deuxième partie de la charte.



Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les fortes sensibilités identifiées à l'échelle du département de la Manche

Ces secteurs regroupent :

- les zones présentant une forte sensibilité paysagère du fait de leur structure et de leur typicité ou particularités du relief (voir carte n°3),
- les zones à forte sensibilité écologique (voir carte n°4) : ZNIEFF I et II, SIC.



Secteurs peu opportuns ou présentant des contraintes absolues pour les parcs éoliens

Ces secteurs regroupent :

- les zones rédhitoires pour les éoliennes, du fait des protections dont elles font l'objet (voir carte n°2),
 - o la bande littorale des 100 mètres, sites classés, arrêtés de protection de biotope, réserve naturelle
 - o les zones de préemption du Conseil Général ou du Conservatoire du Littoral au titre des espaces naturels sensibles,
- les zones reconnues peu opportunes pour éoliennes, soit du fait de leur haute valeur paysagère ou patrimoniale (voir carte n°3), soit du fait de leur intérêt pour les oiseaux (voir carte n°4),
 - o sites inscrits, ZICO et ZPS ,

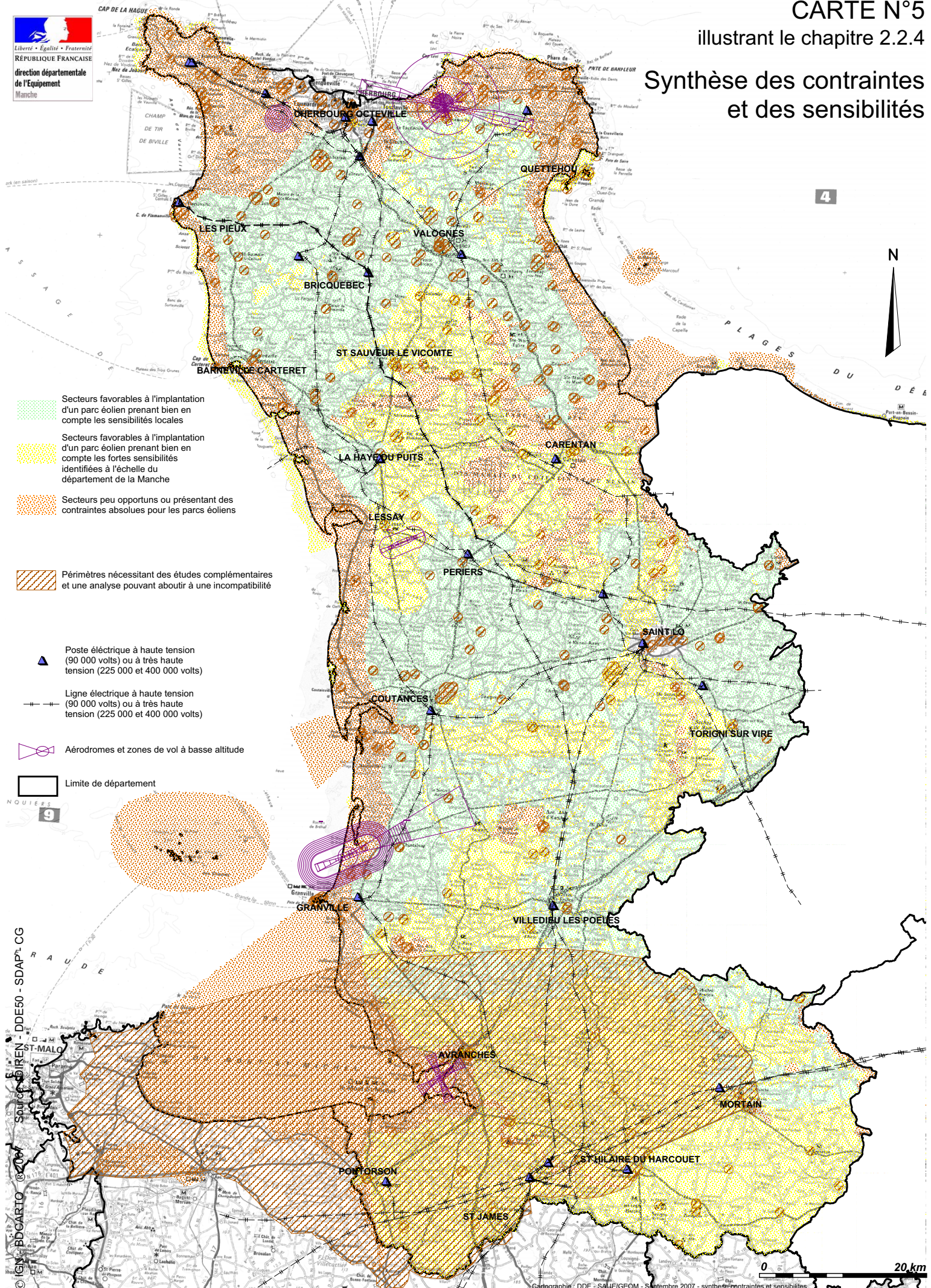


Périmètres nécessitant des études complémentaires et une analyse pouvant aboutir à une incompatibilité

Ces secteurs regroupent :

- l'ensemble des périmètres de protection des monuments historiques et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager du département, ainsi que l'aire d'influence paysagère du Mont-Saint-Michel.

Synthèse des contraintes
 et des sensibilités



- Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les sensibilités locales
- Secteurs favorables à l'implantation d'un parc éolien prenant bien en compte les fortes sensibilités identifiées à l'échelle du département de la Manche
- Secteurs peu opportuns ou présentant des contraintes absolues pour les parcs éoliens

Périmètres nécessitant des études complémentaires et une analyse pouvant aboutir à une incompatibilité

Poste électrique à haute tension (90 000 volts) ou à très haute tension (225 000 et 400 000 volts)

Ligne électrique à haute tension (90 000 volts) ou à très haute tension (225 000 et 400 000 volts)

Aéroports et zones de vol à basse altitude

Limite de département